

**PROCES-VERBAL DE SEANCE
CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 NOVEMBRE 2014**

L'an deux mille quatorze et le dix sept novembre à 18h30, le conseil municipal de la commune de MORAS-EN-VALLOIRE (Drôme), dûment convoqué le 8 novembre, s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur Aurélien FERLAY, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Etaient présents : Aurélien FERLAY, Maire, Georges ANTHONIOZ, Armelline AUDRIEU, Véronique BARRAL, Gilles BRUYAT, Danièle CONJARD, Claude DESRIEUX, Yamina KHELID, Chantal MERMET, René NIVON, Hélène OLLER COLOMBO, Patrice REBOULLET.

Excusé(s): Mickaël DURAND, Jérémy GARCIA, Jean-Christophe ROBIN.

Absent(s): Aucun.

Ont donné pouvoir : Jérémy GARCIA à Gilles BRUYAT.

Monsieur le Maire remercie les adjoints et les agents du service technique pour leur participation aux travaux de rénovation de la salle affectée au club informatique, ainsi que pour le nettoyage et les petits travaux réalisés au cimetière avant la Toussaint.

Il remercie également Georges ANTHONIOZ et les parents bénévoles pour leur aide précieuse lors de la rénovation très réussie du « petit train » utilisé lors de la fête du muguet.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur le Maire ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité avec l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal. Madame Hélène OLLER COLOMBO est désignée pour remplir cette fonction.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 14 octobre 2014

Le procès-verbal de séance du 14 octobre 2014 ayant été adressé aux conseillers municipaux, Monsieur le Maire demande si des observations veulent être formulées.

Monsieur le Maire rappelle l'hommage qu'il avait rendu en ouverture de cette séance à Monsieur Gérard SOUCHON, ancien conseiller municipal de 2001 à 2008, récemment décédé.

Mention n'en a pas été reprise dans le procès-verbal et il convenait de le rajouter.

Avec cet ajout, le procès-verbal de séance du 14 octobre 2014 est adopté à l'unanimité.

2. Rendu compte des décisions prises par délégation du conseil municipal au Maire en vertu de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises en vertu de la délégation effectuée par le conseil municipal.

Les principales décisions et achats réalisés depuis la dernière séance concernent les domaines suivants : changement d'ordinateur pour la mairie, révision chaudières, téléphone sans fil, contrat entretien chaudières, service archives CDG26, formation habilitation électrique, inspection ACFI, panneaux signalétique, formation lancement PESV2, travaux de fauchage élagage.

Pas d'usage du droit de préemption urbain sur les déclarations d'intention d'aliéner reçues en mairie.

3. Décision modificative n° 4

Monsieur Le Maire explique que pour régulariser des écritures et afin de terminer quelques travaux urgents, il y a lieu d'ouvrir les crédits complémentaires suivants :

BUDGET PRINCIPAL :

Ouvertures de crédits :

Dépenses Investissement : + 5 000 € article 2188

Dépenses Investissement : + 10 000 € article 2313

Recettes Investissement : + 15 000 € article 1323

Ces écritures ne modifiant pas l'équilibre général du budget seront reprises au compte administratif 2014. Monsieur le Maire est chargé d'assurer l'exécution de cette décision modificative et de signer tout document s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

4. Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2015 (travaux de mise en sécurité)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet de réfection d'un mur de soutènement des jardins de l'ancienne perception, situé entre le lavoir et la salle des fêtes. La commission travaux a défini comme prioritaires les travaux concernant la réfection de ce mur, ce dernier se dégradant de façon importante du fait d'une saturation en eau et en sels minéraux, avec une remontée capillaire très importante.

Le montant total des travaux s'élève à 39 129 € HT.

Considérant le coût de ce projet et la nécessité de réaliser ces travaux, au plus tôt, dès accusé de réception du dossier complet et accord des services de l'Etat, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter pour ce faire une aide financière de 25 % du montant estimatif, soit 9 782.25 €, au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2015.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

5. Demande de subvention au titre de la dotation cantonale 2016 (dénomination et numérotation des voies communales)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de dénomination et de numérotation des voies communales. Un certain nombre d'évolutions actuelles font que la géolocalisation précise des habitants est une nécessité. La qualité de l'adresse améliore le rapport de l'habitant à la société, aux administrations, aux entreprises, aux secours. Un groupe de travail a été organisé afin de travailler en 2015 sur ce projet en partenariat avec les associations communales et les habitants.

Les plaques, panneaux et autres installations seront à la charge de la commune. Le montant total de cette installation s'élèverait à 6 988 € HT, devis à finiser.

Considérant le coût de cette installation et la nécessité de réaliser ce projet, Monsieur le Maire propose de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Général de la Drôme au titre de la dotation cantonale 2016.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

6. Demande d'avis sur l'ajustement de la redevance assainissement (part communale et part intercommunale)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les évolutions intervenues concernant cette compétence. Depuis le 1^{er} avril 2014, la communauté de communes Porte de DrômArdèche exerce la compétence « traitement des eaux usées et élimination des boues » sur tout son territoire.

Pour la période d'avril 2014 à décembre 2014, des conventions de gestion ont été signées entre la communauté de communes et les communes disposant d'une station d'épuration. Cette convention prévoit notamment qu'en 2014, la commune continue à gérer la station d'épuration et à en assurer les charges, la redevance 2014 restant à la commune.

Situation à partir du 1^{er} janvier 2015 :

A partir du 1^{er} janvier 2015, la communauté de communes Porte de DrômArdèche gèrera directement l'exercice de la compétence traitement des eaux usées et élimination des boues.

Ainsi, la communauté de communes instaure une part communautaire de redevance assainissement collectif qui sera effective au 1^{er} janvier 2015 afin de couvrir les coûts liés à l'exercice de sa compétence.

Cette part a été déterminée à partir d'une clé de répartition identique pour chaque commune (55 % pour la part « collecte et transport » et 45 % pour la part « traitement », sauf pour les communes qui partageaient déjà les compétences et pour le SIAPA).

Pour assurer la neutralité vis-à-vis des abonnés, il est proposé de délibérer sur une redevance « collecte et réseaux » correspondante au ratio appliqué pour la répartition entre les deux parts adoptées par la communauté de communes Porte de DrômArdèche.

Vu la prise de compétence « traitement des eaux usées et gestion des boues » par la communauté de communes Porte de DrômArdèche, le Conseil Municipal décide de fixer la redevance perçue par la commune selon les modalités suivantes :

Part fixe : 16.50 euros/abonné

Part proportionnelle : 0.28 euros/m³.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

7. Acquisition de parcelle à l'euro symbolique du département la Drôme pour l'installation d'îlots de propreté en bordure de RD

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet « îlots de propreté » semi-enterrés en cours de déploiement sur tout le territoire du SIRCTOM.

L'un des sites pressentis pour la commune, RD1/Moureton, nécessite l'implantation d'un îlot sur une parcelle située en bordure de route départementale n° 1 appartenant au département. L'acquisition de cet espace d'environ 120 m² sera nécessaire pour l'implantation de ces équipements.

Monsieur le Maire sollicite d'accord du conseil municipal pour l'acquisition de cette parcelle à l'euro symbolique, la signature de toute convention ad hoc avec le département ainsi que l'acte translatif de propriété. Adopté à l'unanimité des membres présents.

8. Mise en place du Conseil Municipal Junior

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal le projet de mise en place d'un Conseil Municipal des Enfants. Réunissant une dizaine d'enfants de CE2, CM1 et CM2, cette instance développera l'esprit civique de ces jeunes concitoyens tout en leur offrant l'opportunité d'agir et de conduire des projets collectifs.

Les jeunes élus seront accompagnés dans cette mission par une commission issue du Conseil Municipal adulte.

Une réunion d'information destinée aux parents aura lieu le vendredi 28 novembre.

Le scrutin est fixé au samedi 13 décembre de 10 heures à 11 heures 30 à la salle des mariages.

Les enfants recevront d'ici là leur « carte d'électeur » ainsi qu'une déclaration à retourner en mairie pour les candidats.

9. Rendu compte des commissions communales et questions diverses

- Commission scolaire : point suite de la réunion avec les parents délégués.
- Dégradations constatées au parc municipal
- Annonce du programme « l'Art et la Matière » 2015.
- Club Informatique : volonté de partenariat avec l'école. Réflexion sur la possibilité d'un aménagement de la salle pour un travail avec les enfants.
- Elagage des platanes sur la RD1 en sortie de village : la demande sera faite au Conseil général lors du prochain comité cantonal
- Curage du Buissonnet : la demande sera rappelée au Conseil général lors du prochain comité cantonal. L'intervention nécessite l'accord des services de l'Etat (loi sur l'eau)
- Projet Dénomination et numérotation des voies communales : rencontre avec un prestataire le 29 novembre.

Quelques dates :

- Réunion SDED Communauté de communes Porte de DrômArdèche le 20 novembre.
- Réunion correspondant défense à Valence le 20 novembre.
- Inauguration ViaRhôna à Sarras le 22 novembre.
- Inauguration médiathèque à St Vallier le 22 novembre.
- Concours de belote Age d'Or le 22 novembre.
- Bureau municipal le 24 novembre.
- Réunion Comité des fêtes le 24 novembre.
- Congrès des Maires de France à Paris les 25, 26 et 27 novembre.
- Conseil d'administration Les Petits Loups de la Valloire à Lapeyrouse-Mornay le 26 novembre.
- Réunion d'information conseil municipal des enfants le 28 novembre.
- Portes ouvertes CIS la Valloire le 29 novembre.
- Réunion affouage le 29 novembre.
- Repas des aînés le 29 novembre.
- Comité cantonal de programmation à Tersanne le 3 décembre.
- Réunion schéma développement commercial Communauté de communes le 3 décembre.
- Conseil syndical SIRCTOM le 4 décembre.
- Ste Barbe des pompiers de la Valloire le 13 décembre.
- Elections Conseil municipal des enfants le 13 décembre.
- Repas fin d'année cantine le 19 décembre.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : Jeudi 18 Décembre à 19h30.

Toutes les délibérations inscrites à l'ordre du jour ayant été examinées et faute d'autres questions diverses, Monsieur le Maire lève la séance et remercie ses participants.